

HANDIWORK RECRUTEMENT, C'EST QUOI ?

Accompagner, former et intégrer des demandeurs d'emploi, en situation de handicap, directement en entreprise. L'objectif est de leur permettre d'acquérir les compétences métier indispensables pour être recruté à l'issue du parcours. Un formateur HANDIWORK expert métier anime et coordonne le dispositif qui se déroule à 100% sur le lieu de travail.



4 à 5
stagiaires



30 à 35H/sem.
en entreprise



8
semaines

NOTRE ORGANISATION

L'entreprise

Elle définit ses besoins en recrutement de personnes en situation de handicap et co-construit avec HANDIWORK le parcours de formation..

Les services publics de l'emploi (SPE) et les acteurs du handicap

Ils orientent les demandeurs d'emploi en situation de handicap en fonction de leur projet professionnel et des pré-requis sur le métier cible.

Le formateur HANDIWORK

Il est le garant de la réussite du parcours de chaque stagiaire en lien avec toutes les parties prenantes.

Les stagiaires en contrat de professionnalisation

Ils s'investissent dans un parcours de formation HANDIWORK 100% en situation de travail.

COMMENT ÇA MARCHE ?

AVANT DÉMARRAGE

Audit

- › audit des pratiques de l'entreprise
- › identification des pré-requis métier
- › co-construction des grilles de compétences « métier » et du parcours de formation

Sourcing candidats

- › promotion du projet auprès des SPE et des partenaires locaux
- › information collective, visite de l'entreprise
- › entretien individuel

Immersion

- › présence du formateur HANDIWORK en entreprise (1 à 3 jours)

PHASE 1 *Prise de poste (Semaine 1 et 2)*

- › Présence du formateur 5 jours par semaine
- › Journée d'accueil et rencontre avec les équipes de l'entreprise
- › Acquisition des compétences de base par la pratique métier
- › Évaluation du handicap en conditions réelles de travail

PHASE 2 *Montée en compétence et intégration (Semaine 3 et 6)*

- › Présence du formateur HANDIWORK 4 jours par semaine
- › Stagiaires en autonomie 1 jour par semaine
- › Aménagement éventuel des conditions de travail
- › Bilan intermédiaire sur la base des grilles de compétences
- › Plan d'action correctif
- › Pré-validation des recrutements

PHASE 3 *Autonomisation (Semaine 7 et 8)*

- › Présence du formateur HANDIWORK 1 jour par semaine
- › Stagiaires en autonomie 4 jours par semaine
- › Bilan final
- › Délivrance des attestations de compétences
- › Confirmation des recrutements (CDD / CDI / Alternance / Interim)

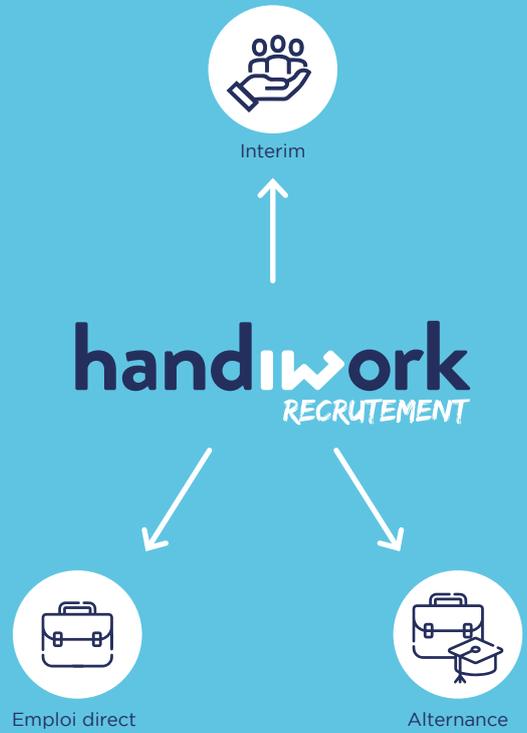
APRÈS LA FIN DU DISPOSITIF

- › Suivi individuel sur 6 mois





- Notre périmètre d'action
- Extension de notre périmètre d'action dès le second semestre 2023



NOS CERTIFICATIONS ET FINANCEURS

NOS COLLABORATIONS



CLAIRE VESCO 07 48 73 22 63 - claire.vesco@handiwork.fr

CONTACTEZ-NOUS !